

Intégrer les objectifs et les préconisations du document d'objectifs dans les projets de territoire



OCLT : Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

ODD : Assurer une veille environnementale et accompagner la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets de territoire
HIC visés	/
EIC visées	/
Territoires	Partie terrestre du site
Surface	14001 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le territoire des marais de la Seudre et du sud Oléron est concerné par plusieurs politiques territoriales et par divers projets (autres sites Natura 2000, SAGE Seudre, SAGE Charente, Parc Naturel Marin, SCOT, trames verte et bleue...). Les enjeux du site Natura 2000, tant biologiques qu'hydrauliques (quantitatif et qualitatif), doivent être pris en compte dans la mise en œuvre et l'application de ces projets et politiques.

Cette mission aura pour objet de faire connaître le site Natura 2000 ainsi que les obligations réglementaires à l'ensemble des porteurs de projets, aux élus et aux divers acteurs du territoire.

Le but est d'aider les collectivités dans la définition de leur projet, manifestation ou documents de planification afin de prendre en compte la biodiversité notamment dans le cadre de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques de mise en œuvre

Suivi des projets de territoire

- Participation aux instances de pilotage des projets de territoire (SAGEs, Parc Naturel Marin)
- Participation aux groupes de travail des sites Natura 2000 alentour

Proposer les préconisations dans les projets d'aménagements

La structure animatrice s'attachera à :

- Communiquer aux élus et aux porteurs de projet privés le contenu du DOCOB et les obligations réglementaires liées à Natura 2000
- Donner des préconisations pour des projets d'aménagement dans ou à proximité du site Natura 2000

Des réunions d'information et des contacts réguliers doivent être pris par la structure animatrice auprès des collectivités et des structures professionnelles engagées dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000.

Lors de la rédaction ou révision de documents de planification (PLU, SCOT, schémas départementaux...), la collectivité est invitée à contacter la structure animatrice.

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Collectivités, parc naturel marin, structures porteuses de SAGE, porteurs de projets

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Collectivités territoriales, communes, intercommunalités, Services de l'Etat, associations naturalistes, bureaux d'études, parc naturel marin, structures porteuses de SAGE

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Animation

- Suivi des projets de territoire : 5j/an
 - Accompagnement des communes : 3j/an
- => 8 x 500 = 4000€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 20 000 € d'animation.

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de réunions de projets de territoire suivies
- Nombre de sollicitations des collectivités et porteurs de projets
- Nombre de jours passés pour l'accompagnement

Indicateur de performance :

- Nombre de projets de territoire ou de documents d'urbanisme prenant en compte les enjeux Natura 2000